



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ravage du scolyte en France

Question écrite n° 10283

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur le sujet des ravages du scolyte en France. Les scolytes sont de petits coléoptères qui causent des ravages dans les forêts. Ces insectes nuisibles peuvent avoir des effets dévastateurs sur les populations d'épicéas et sur l'écosystème dans son ensemble. Les scolytes appartiennent à la famille des coléoptères mesurant quelques millimètres de long. Ils sont adaptés pour creuser de petits tunnels sous l'écorce des arbres, ce qui endommage le système vasculaire de l'épicéa. Les femelles creusent des galeries dans l'écorce pour y pondre leurs œufs et une fois éclos, les larves se nourrissent de l'écorce et des tissus internes de l'arbre. Ce processus d'alimentation et de reproduction perturbe le flux de sève et affaiblit progressivement l'épicéa. Ce phénomène est de plus en plus présent dans les forêts, les arbres sont déjà affaiblis par la sécheresse et ont donc par conséquent du mal à résister aux attaques de scolytes. Lorsqu'une population de scolytes atteint des niveaux élevés, les arbres sont confrontés à une attaque massive. Les scolytes émettent des phéromones, des signaux chimiques, qui attirent d'autres. Cette attraction en masse entraîne une colonisation rapide des arbres voisins, créant une épidémie de scolytes. Ces épidémies peuvent se propager sur de vastes étendues de forêts, laissant derrière elles, des arbres morts. Les effets néfastes des scolytes sur les épicéas sont multiples. Tout d'abord, l'affaiblissement des arbres due à l'activité des scolytes les rendent plus vulnérables à la sécheresse ou aux maladies. Les épicéas infectés deviennent plus sensibles aux champignons pathogènes, ce qui entraîne souvent une augmentation des maladies fongiques. Les scolytes peuvent également avoir un impact économique significatif. Les épicéas sont souvent exploités pour leur bois, utilisé dans la construction, la fabrication de meubles et d'autres industries. Lorsque les scolytes déciment les populations d'épicéas, cela a des répercussions sur l'approvisionnement en bois et peut entraîner des pertes financières pour les industries forestières. Ainsi, il demande à Mme la secrétaire d'État de remettre en place les aides à la commercialisation de bois colonisé par les scolytes (arrêtées en mai 2022) et d'aider les gardes forestiers à installer des pièges à phéromones afin de mieux prévenir les attaques et protéger plus facilement les forêts. Et enfin, pour pouvoir intervenir au plus vite sur les arbres infectés et éviter ainsi la propagation, il serait nécessaire de mettre en place une aide dédiée aux bûcherons et notamment aux cablistes parfois seuls intervenants à pouvoir intervenir dans des secteurs escarpés. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Depuis 2018, l'épidémie de scolytes s'est étendue sur le territoire français attaquant les forêts d'épicéas massivement, mais aussi les sapinières qui sont de plus en plus touchées par ces coléoptères. Alors que l'année 2021 a été marquée par l'absence de sécheresses notables permettant un répit pour les forêts françaises, l'année 2022 a été particulièrement stressante d'un point de vue hydrique et favorable aux scolytes en lien avec une longue période chaude. La situation sanitaire des forêts résineuses touchées par ces insectes (pessières et sapinières) est toujours préoccupante et les conditions météorologiques de l'été et de l'automne 2023 seront déterminantes dans l'évolution des populations de scolytes au cours de l'année prochaine. L'évolution des populations de scolytes constitue une réelle préoccupation pour le ministère de

l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, tant pour des raisons sanitaires et de sécurité que pour des raisons économiques pour l'ensemble de la filière forêt-bois. Les services du ministère chargé de l'agriculture ont réuni les acteurs de la filière à plusieurs reprises dès le mois de juillet 2023 afin de faire état du contexte sanitaire, de mieux objectiver et documenter les dégâts occasionnés et les besoins exprimés, ainsi que d'étudier les actions et les mesures envisageables. La constitution de cette « cellule de crise nationale », en lien avec les cellules de crise régionales, doit permettre de trouver collectivement des solutions à court terme, pour faire face à la crise actuelle, mais aussi à long terme, pour anticiper les crises à venir dont la survenance et la gravité devraient s'intensifier du fait du changement climatique. À l'occasion du Conseil supérieur de la forêt et du bois du 23 novembre 2023, ont été annoncés un plan de soutien comportant une aide à l'acquisition de kits d'écorçage par les entreprises de travaux forestiers, et l'élargissement des rayons d'approvisionnement des centrales biomasse afin d'offrir un débouché aux bois de crise qui ne peuvent être valorisés pour le bois d'œuvre ou l'emballage. Par ailleurs, une réflexion sur l'organisation de la filière pour gérer les bois de crise, qui vont être plus fréquents du fait du changement climatique, va prochainement être lancée. Protéger les forêts du risque sanitaire que constituent les scolytes et accompagner la filière forêt-bois face aux défis que constituent pour elle le changement climatique et ses conséquences, constituent des axes majeurs de la politique forestière du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10283

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6917

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11462